ABELLO MACONNERIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 3 AVENUE DE LA GARE

34310 QUARANTE
404 713 315 RCS BEZIERS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le vingt-sept juin, à dix-sept heures ,
L'associé unique de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 10 juin 2022.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.
Monsieur Benjamin ABELLO préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.
L'assemblée générale constate que par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 10 juin 2022.
Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport u président,
- les statuts sociaux,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport u président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport u président..
Enfin il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du président, décide de transférer, à compter du 1er juillet 2022, le siège social de QUARANTE (Hérault) 3 AVENUE DE LA GARE , à QUARANTE (Hérault) 4 rue du chalet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social est fixé à QUARANTE (Hérault) 4 rue du chalet."

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

L'Associé Unique

Mr benjamin ABELLO

